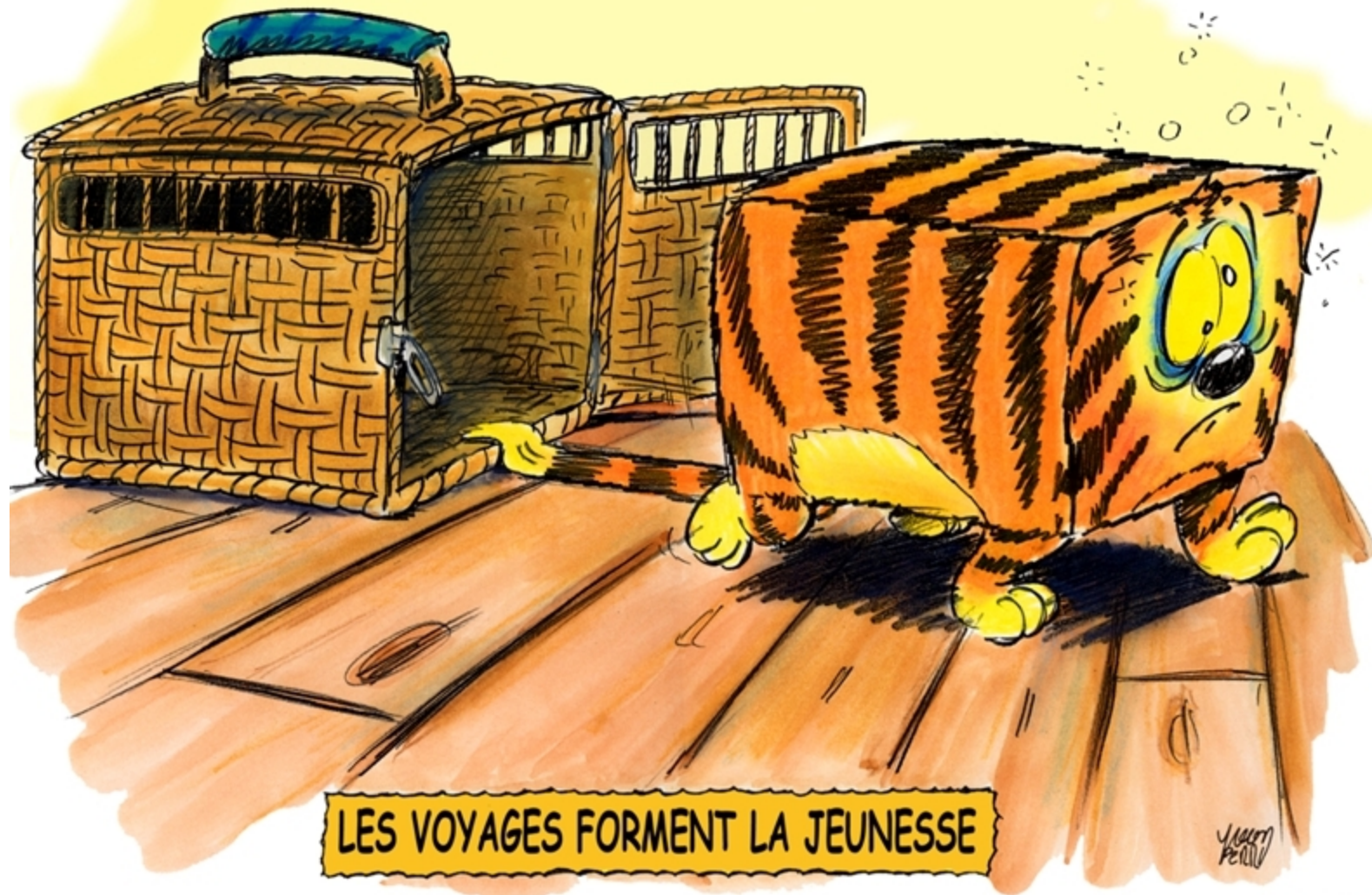


SUSPENSION DES ÉTUDES ENTRE LA 2^E ET LA 3^E ANNÉE

Faculté de médecine
Université de Montréal
7 décembre 2021

J-F Gobeil MD
Directeur de l'externat



LES VOYAGES FORMENT LA JEUNESSE

Extrait du règlement des études du premier cycle

6.13 Suspension de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription

•« *L'étudiant qui veut suspendre temporairement son inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente. Celui-ci peut permettre la suspension **pour une période ne dépassant pas douze mois**. Au terme de la période autorisée, l'étudiant doit s'inscrire à des cours du programme sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. »*

- « *La suspension des études n'est pas un droit, mais une possibilité* »

Suspension des études, règles générales

□ Les éléments suivants seront analysés par la direction:

1- Dossier scolaire et cheminement académique de l'étudiant:

- Aucune inscription à un examen de reprise pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres
- Succès pour l'année académique
- Aucune suspension préalable (scolarité totale doit être ≤ 6 ans)

Suspension des études, règles générales

2- *Type de demande de suspension, ordre de priorité:*

1. Maladie, personnelle ou d'un proche
2. Doctorat / Maitrise
3. Projet d'envergure reconnu, avec rayonnement a/n international (Ex: Sport d'excellence)
4. Projets personnels, **à la pige**, si nécessaire (devant 2 témoins)

****→ Les demandes pour maternité se font à l'aide du formulaire pour accommodement raisonnable**

Suspension des études, règles générales

3- Capacité du programme (nombre)

- Le comité doit s'assurer du bon déroulement du programme MD pour chacune des cohortes de la Faculté de médecine.
- Les capacités d'accueil limitées des stages rendent nécessaire la gestion structurée et conservatrice du nombre de demandes

→ Acceptation ou refus de la demande, selon cette évaluation globale

Processus et délais pour effectuer une demande

- Les demandes incomplètes ne seront pas étudiées par le comité
- Remplir une demande « d'interruption d'études ». Formulaire disponible sur:
 - <https://md.umontreal.ca/preclinique/documents/>
- Fournir les documents requis spécifiques au type de demande
- Déposer le formulaire ET les documents au secrétariat de l'externat **AVANT la date limite**
- Envoyer un courriel de confirmation à l'adresse :
externatmd@meddir.umontral.ca

→ **DATE LIMITE: 21 février 2022, 16H**

Documents requis pour une demande de suspension

A- Raisons médicales (reçue à l'avance):

- Accompagnée d'un certificat médical témoignant de la nécessité d'une suspension de 12 mois

B- Études supérieures (Maitrise-PhD)

- Descriptif du projet de 1 page
- Lettre d'appui (courriel) du superviseur du projet
- Conditionnel à l'admission au programme d'étude supérieur

Documents requis pour une demande de suspension

C- Projet d'envergure reconnu

- Descriptif du projet de 1 page
- Lettre de confirmation de l'organisme supervisant le projet

D- Projet personnel

- Descriptif du projet de 1 page
- Pige devant 2 témoins, au besoin

→ Une réponse officielle sera transmise par courriel, environ 4 semaines suivant la date limite des demandes

Durant la suspension

- L'étudiant n'a plus droit aux privilèges d'un étudiant inscrit (bibliothèques, CEPSUM, services aux étudiants).
- Seuls les stages d'observation sans gestes cliniques lui sont permis. Aucun crédit n'est accordé.
- Il est impossible de s'inscrire dans un autre programme de formation à l'UdeM

Retour après la suspension

- Il est nécessaire de **confirmer son retour aux études** :
 - Par courriel, à la TGDE au plus tard **le 13 février 2023**
(externatmd@meddir.umontreal.ca)
- Choix de stages en même temps que la cohorte en cours:
 - ELI Amos et Externat Centralisé (décembre 2022)
 - Gestage (printemps 2023)
 - Stages à option (printemps 2023)

→ Il est de la responsabilité de l'externe de s'informer sur les modalités de choix de stage et les dates limites pour effectuer son choix
- Assistance aux rencontres pour les futurs externes fortement recommandée (2^{ème} année et au retour de suspension)

Retour après la suspension

- Stage de réinsertion de **4 semaines obligatoire** avant de débiter l'externat (Mai-Juin-Juillet):
 - Stage clinique, dans le réseau UdeM:
 - Médecine
 - Pédiatrie
 - Médecine Familiale
 - **La direction se réserve le droit de refuser certains stages, selon la valeur pédagogique**

→ Il est important de noter que le curriculum du programme MD doit être complété en six années, excluant l'année préparatoire.

Retour après la suspension

- Une carte valide de la formation RCR (BCLS) sera exigée afin de pouvoir débiter le stage de réinsertion. L'externe devra faire la formation au privé et assumer les frais.

https://md.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/47/2021/09/Politique_formation_RCR_MD.pdf

Lien utile

md.umontreal.ca

- <https://md.umontreal.ca/externat/politiques-a-lexternat/suspension-entre-2e-annee-lexternat/>

QUESTIONS?

